

VIOLENCES CONJUGALES

NE RESTEZ PAS SEUL!

LA VIOLENCE PREND DE MULTIPLES FORMES

VIOLENCE VERBALE ET PSYCHOLOGIQUE:

Elle consiste à **dénigrer, humilier, dégrader** la personne dans sa valeur en tant qu'individu ou se manifeste par des attaques verbales, des scènes de jalousie, des menaces, un contrôle de ses activités, des tentatives pour l'isoler de ses proches et de ses amis pouvant aller jusqu'à la séquestration.

VIOLENCE PHYSIQUE:

Il s'agit de **l'ensemble des atteintes physiques au corps de l'autre** (gifles, coups de poings, coups de pieds, sévices, strangulations, etc.).

VIOLENCE SEXUELLE:

Il s'agit des relations sexuelles sans consentement et/ou sous la contrainte, **que la personne soit mariée ou non**, éventuellement accompagnées de brutalités physiques, d'insultes, de scénarios pornographiques humiliants, voire de viols collectifs.

VIOLENCE ÉCONOMIQUE :

Il s'agit d'une **privation de moyens ou de biens essentiels**, ou d'une interdiction du droit d'obtenir ces moyens (ex : détournement de l'argent de la CAF, du travail, etc.).

VIOLENCE ADMINISTRATIVE:

Être privée de ses papiers administratifs (carte de séjour, carte d'identité, livret de famille, passeport, etc.).

Les violences, quelles qu'elles soient, affectent également vos enfants, même s'ils n'en sont pas directement la cible

TOUTES CES VIOLENCES SONT PUNIES PAR LA LOI

Au moment des faits et en cas d'urgence, où s'adresser ?

- La permanence téléphonique «Violence conjugale femmes-info-service» /3919
 Numéro disponible 7J/7 du lundi au vendredi de 9h à 22h, le samedi, dimanche et jours fériés de 9h à 18h
- Police-secours /17
- SAMU /15
- Pompiers /18
- Urgences du Groupe Hospitalier Intercommunal Le Raincy/Montfermeil /01 41 70 80 00

FAITES-LE!



NOTER LES NUMÉROS

de téléphone importants (police, gendarmerie, permanences téléphoniques des associations spécialisées) et les placer dans un endroit facile d'accès ou les apprendre par cœur.

PENSER

à mettre en lieu sûr des copies des papiers importants (livret de famille, carte d'identité, carte de séjour, bail, certificats médicaux, dépôts de plainte, bulletins de salaire, etc.)

IDENTIFIER LES PERSONNES

qui peuvent vous aider en cas d'urgence (amis, voisins, etc.)

INFORMER VOS ENFANTS

sur la conduite à tenir lors d'actes de violence.

PRÉPARER UN « SAC DE DÉPART »

et le garder dans un lieu sûr ou chez une personne de confiance. Placez-y les papiers importants, une somme d'argent et un peu de linge en cas de départ d'urgence.

CE N'EST PAS DE VOTRE FAUTE, LA LOI VOUS PROTÈGE

PORTER PLAINTE



AU COMMISSARIAT DE POLICE

Une plainte peut être reçue dans n'importe quel commissariat.

Si vous ne souhaitez pas porter plainte, déposez une main courante à la police nationale. La main courante est une simple déclaration qui permet de dater des événements d'une certaine gravité, et qui peut être utile pour la suite.

Commissariat de Clichy-sous-Bois/Montfermeil

1, carrefour des Libertés - 93390 Clichy-sous-Bois

Ouvert au public 24h/24 et 7j/7

Appeler le 01 82 46 60 00 ou le 17

DÉPÔT DE PLAINTE PAR LETTRE AU PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE, datée et signée, adressée au Tribunal de Grande Instance de votre département, précisant: votre adresse et état civil, le récit détaillé des faits, la description de l'agresseur... et en y joignant le certificat médical et tous les éléments de preuve.

CONSULTER UN PROFESSIONNEL WIDE SANTÉ EST INDISPENSABLE



EN CAS DE DÉPÔT DE PLAINTE:

La police organisera pour vous un rendez-vous aux urgences médico-judiciaires de l'Hôpital Jean Verdier de Bondy pour pratiquer un examen médical et/ou psychologique qui permettra de recueillir des éléments de preuves biologiques, médicales et psychologiques. Les frais médicaux sont pris en charge par le Ministère de la Justice. Ces éléments qualifieront l'aggravation des violences. Les UMJ sont accessibles sur rendez-vous, si vous l'estimez nécessaire et même sans dépôt de plainte.

Vous pouvez disposer de bons-taxi au commissariat pour vous conduire jusqu'à l'hôpital.

Où s'adresser?

• Urgences médico-judiciaires (UMJ)

Hôpital Jean Verdier Avenue du 14 juillet - Bondy

Appeler le **01 48 02 66 66**

• GHI Le Raincy-Montfermeil

10, rue du Général Leclerc - Montfermeil

Appeler le **01 47 70 80 00** ou **01 41 70 83 31**

Votre médecin traitant

DEMANDER UN CONSEIL JURIDIQUE



VOUS ÊTES VICTIME DE VIOLENCES DANS VOTRE COUPLE, DANS VOTRE FAMILLE OU À L'EXTÉRIEUR. Ces violences sont inacceptables et constituent des délits réprimés par la loi.

Il existe des mesures de protection :

- Maison de la Justice et du Droit / 01 41 70 38 20 4 bis, allée Romain Rolland - Clichy-sous-Bois propose des permanences gratuites et confidentielles avec les partenaires suivants:
 - SOS Victimes 93 / 01 41 70 38 20 (sur RDV)
 - Centre d'information départemental sur le droit des femmes et des familles (sur RDV)
 - Ordre des avocats
- Maison des Services Publics / 01 41 70 74 70
 4, rue Modigliani Montfermeil
 propose des permanences avec :
 le Centre d'information départemental
 sur le droit des femmes et des familles
- Permanence téléphonique / 3919
- « Violence conjugale femmes-info-service »

EN PARLER ET ÊTRE ÉCOUTÉ

IL EST IMPORTANT D'ÊTRE SOUTENU ET ÉCOUTÉ, PARLEZ À VOS PROCHES ET À DES PROFESSIONNELS

• Commissariat de Clichy-sous-Bois / Montfermeil

1, carrefour des libertés- Clichy-sous-Bois

Une intervenante sociale est à votre écoute au commissariat de police tous les jours de 9h à 17h.

De préférence sur RDV / 01 82 46 60 09 ou 07 87 94 11 49

Un lien pourra être fait avec d'autres professionnels.

• Circonscription de service social

2, rue Maryse Bastié - Montfermeil

- Accueil physique

Lundi: 13h-17h

Du mardi au jeudi: 9h-12h et 13h-17h

Vendredi: 9h-12h et 13h-16h.

- Accueil téléphonique / 01 71 29 56 45

Lundi: 13h30-17h30

Du mardi au jeudi: 8h30-12h30 et 13h30-17h30

Vendredi: 8h30-12h30 et 13h30-16h30.





• SOS Femmes / 01 48 48 62 27

 allée des moulins - Bondy
 Lieu d'accueil collectif sans rendez-vous tous les jours de 10h à 13h.

PMI

Information et accueil sur les violences, la sexualité et la contraception.

- Centre-ville / 01 71 29 23 05

64, rue Henri Barbusse - Montfermeil

- Bosquets / 01 71 29 20 95

11, rue Berthe Morisot - Montfermeil

Association ARIFA / 01 43 51 85 41 Accueil, écoute, et orientation

Accueil, ecoute, et orientation

Accueil sans rdv

9h30-12h30 et 13h30-17h sauf le vendredi: 9h30-12h30. 11 his allée Anatole France

• SOS Victimes / 01 41 70 38 20

Accueil sur rdv



CHERCHER UN HÉBERGEMENT D'URGENCE



LE SERVICE SOCIAL DÉPARTEMENTAL ÉVALUE VOTRE SITUATION ET ORGANISE AVEC VOUS LES ACTIONS À METTRE EN PLACE :

• Circonscription de service social

2, rue Maryse Bastié - Montfermeil

- Accueil physique

Lundi: 13h-17h

Du mardi au jeudi: 9h-12h et 13h-17h

Vendredi: 9h-12h et 13h-16h

- Accueil téléphonique / 01 71 29 56 45

Lundi: 13h30-16h30

Du mardi au jeudi: 8h30-12h30 et 13h30-17h30

Vendredi: 8h30-12h30 et 13h30-16h30

En dehors des horaires d'ouverture de la Circonscription de service social :

Vous pouvez **téléphoner au 115** afin de chercher un hébergement d'urgence ou vous adresser au commissariat de Clichy-sous-Bois/Montfermeil où vous pouvez demander un kit de 1^{ère} urgence.

NUMÉROS D'URGENCE

POLICE-SECOURS

POMPIERS 18

17

SAMU 15 VIOLENCE CONJUGALE FEMMES INFO-SERVICE 3919

URGENCES DU GHI LE RAINCY-MONTFERMEIL 01 41 70 80 00

> Vous pouvez découper let conserver cette page qui contient tous les numéros d'urgence



